



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

FACULTÉ DES SCIENCES

Section des sciences de la Terre
et de l'environnement

Elisabeth Lagut

Administratrice

Ligne directe: 022 379 66 2
Elisabeth.Lagut@unige.ch

RESERVATION ET GESTION DES VEHICULES 2022

Cette information est un complément au règlement pour l'attribution et l'utilisation des véhicules de la Section des sciences de la Terre et de l'environnement, du 24 février 2022.

Le **planning** de l'utilisation des véhicules, deux minibus et un 4x4 (5 places) est rendu accessible via le lien : <https://www.unige.ch/sciences/terre/fr/rooms>

Sur cette page, vous pouvez effectuer **une demande de réservation** pour les véhicules directement.

Une fois votre demande traitée, vous recevrez une **confirmation**. Attention : **Sans confirmation, vous ne pouvez pas utiliser les véhicules.**

Au 7^e étage, dans l'antichambre du bureau de l'administration (no 705), il y a une boîte à clé dans laquelle se trouvent les clés des véhicules, à savoir :

- clé no 1 pour Bus numéro 1 – stationné aux Maraîchers ;
- clé no 3 pour Bus numéro 3 – stationné aux Maraîchers ;
- clé 4x4 pour le Peugeot 4x4 – stationné dans le parking souterrain (P -1) de Carl Vogt.

Pour ouvrir la boîte à clé, il suffit de composer le code 705 (*le numéro du bureau de l'administration*). Enregistrer **votre nom**, la **date** ainsi que la **clé** que vous prenez, sur la fiche « **bus** ».

Au retour, avant de restituer le véhicule, tout-e utilisateur-trice doit impérativement :

- **Effectuer le plein de carburant** (diesel) ;
- **Nettoyer** l'intérieur et **enlever** tous les déchets & biens personnels ;
- **Ramener la clé** dans la boîte au 7^e ; et
- **Remplir la fiche** en indiquant son nom et la date de retour.

N.B. Les papiers du véhicule se trouvent dans les véhicules ; merci de les y laisser.

N'oubliez pas, vous êtes tenu-e responsable des véhicules quant aux infractions telles qu'excès de vitesse et/ou accidents. Nous nous référons au règlement, sous chapitre II, point f du règlement : « En cas d'accident, M. François Gischig, (① 022 37 93178 francois.gischig@unige.ch) doit en être informé au plus vite. Aucune réparation ne pourra être entreprise sans son accord préalable ».

Annexes : - fiche d'explication d'accès au 4x4 stationné à Carl Vogt ;
- règlement pour l'attribution et l'utilisation des véhicules de la SSTE.